

1. Plan de comptes développé des communes de 500 habitants et plus

• **Comptes à créer :**

- 273 « Fonds d'épargne forestière »
- 584 « Encaissements par lecture optique »
- 7344 « Taxe sur les déchets stockés »

2. Plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants

• **Comptes à créer :**

- 273 « Fonds d'épargne forestière »
- 584 « Encaissements par lecture optique »
- 7344 « Taxe sur les déchets stockés »

3. Plan de comptes applicable aux C.C.A.S et aux C.I.A.S

• **Comptes à créer :**

- 584 « Encaissements par lecture optique »

4. Plan de comptes applicable aux Caisses des écoles

• **Comptes à créer :**

- 584 « Encaissements par lecture optique »